

INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

23, avenue Franklin-Roosevelt  
PARIS (VIII<sup>e</sup>)  
Tél. : BALzac 15-80

INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDE DU TRAVAIL  
ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

41, rue Gay-Lussac  
PARIS (V<sup>e</sup>)  
Tél. : ODEon 83-94

## ENQUÊTE SUR LE NIVEAU INTELLECTUEL DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

### OBJECTIFS, PLAN D'ENQUÊTE, DÉROULEMENT

Une enquête nationale sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire a été effectuée en France en 1944 et a fait l'objet de deux publications :

*Le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire. Une enquête nationale dans l'enseignement primaire*, présentée par le Professeur Georges HEUYER, le Professeur Henri PIERON, M<sup>me</sup> Henri PIERON et Alfred SAUVY. Paris, P.U.F., 1950 (Travaux et documents de l'I.N.E.D., n° 13) ;

*Le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire. La détermination des aptitudes. L'influence des facteurs constitutionnels, familiaux et sociaux*. Préface de Henri LAUGIER. Paris, P.U.F., 1954 (Travaux et documents de l'I.N.E.D., n° 23).

Vingt ans se sont écoulés depuis cette étude, et il a paru nécessaire de procéder à une nouvelle enquête de même nature.

En effet, l'évolution de la société française a profondément modifié les conditions générales de la scolarité : amélioration du niveau de vie, urbanisation accrue de la population, modifications dans les conditions de logement et les moyens d'information collective comme la télévision, développement des transports scolaires, et tout particulièrement élévation du taux de scolarisation au niveau du second degré, comme aussi au niveau des classes maternelles et enfantines.

En outre, l'augmentation du nombre d'enfants par famille, et la reprise générale de la natalité ont accru les effectifs d'enfants d'âge scolaire et donné aux problèmes posés une ampleur nouvelle.

C'est pourquoi, à la demande du Ministère de la Santé publique et de la Population, et en coopération avec le Ministère de l'Education nationale, l'*Institut National d'Etudes Démographiques* (I.N.E.D.) et l'*Institut National d'Etude du Travail et d'Orientation Professionnelle* (I.N.O.P.) procèdent à une enquête nationale.

#### OBJECTIFS

L'étude se propose, comme la précédente, de dresser un tableau général du niveau intellectuel des jeunes Français. Mais elle n'est pas limitée à l'enseignement primaire. Il a paru en effet d'une très grande importance dans les circonstances actuelles, d'étendre l'observation aux élèves fréquentant les premières années du second degré.

Il s'agit en outre de dénombrer les élèves qui ont des difficultés à s'adapter à l'enseignement normal, et d'analyser les facteurs individuels, familiaux et sociaux qui agissent sur le niveau intellectuel et la réussite scolaire des jeunes appartenant aux différents milieux.

Un comité de patronage a été constitué, groupant trente-deux personnalités scientifiques sous la présidence du Professeur Robert DEBRE.

Deux circulaires, du 18 octobre 1963 et du 23 novembre 1964, du Directeur général de la Pédagogie, des Enseignements scolaires et de l'Orientation au Ministère de l'Education nationale, ont informé de cette enquête MM. les Recteurs et Inspecteurs d'Académie, en leur demandant de bien vouloir en faciliter l'exécution.

MM. les Directeurs diocésains de l'Enseignement libre ont été informés de leur côté par M. le Secrétaire général de l'Enseignement libre.

#### LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

Des études préalables ont eu lieu au cours des années 1963 et 1964.

Une échelle collective de niveau intellectuel constituée par quatre cahiers de tests collectifs, de difficulté progressive, élaborés par l'I.N.O.P., a été mise au point au cours d'une expérience préparatoire portant sur 8.000 élèves observés dans des établissements scolaires de trois départements.

L'observation porte sur les élèves appartenant à l'ensemble des classes, allant du cours préparatoire (ou 11<sup>e</sup>) jusqu'aux différents niveaux scolaires postérieurs de trois années à l'issue du cours moyen, c'est-à-dire qu'elle englobe les classes de fin d'études primaires (ou classes de transition) et les sixièmes, cinquièmes, et quatrièmes des lycées et collèges d'enseignement général.

Les élèves fréquentant l'enseignement privé sont observés comme ceux de l'enseignement public.

#### LE PLAN D'ENQUÊTE

A partir des listes des établissements scolaires, l'I.N.E.D. a constitué selon la méthode scientifique des sondages, un échantillon national représentatif d'environ 100.000 élèves, appartenant à tous les types d'établissements scolaires, et aux différents niveaux scolaires étudiés.

Des établissements et des niveaux scolaires à l'intérieur de chaque établissement ont été ainsi désignés par le sort.

La méthode implique que l'observation doit avoir lieu dans les établissements et aux niveaux scolaires ainsi fixés, à l'exclusion de tout autre. Ce plan d'enquête, strictement respecté, assure la représentativité des observations sur le plan national.

### LE DÉROULEMENT

Les services de *l'orientation scolaire et professionnelle* ont été chargés de l'exécution du travail sur le terrain.

A cette fin, ils prennent contact avec les chefs d'établissements concernés, pour mettre au point avec eux les modalités pratiques des examens psychologiques passés dans les classes.

Ils sont responsables de l'administration des tests.

Il est prévu que les opérations dans les établissements scolaires auront lieu au premier trimestre de l'année 1965.

### LE MATÉRIEL

L'étude, fondée sur un examen psychologique passé collectivement par tous les élèves des classes désignées dans le plan d'enquête, recueille également des renseignements indispensables, de caractères individuel et familial, concernant chacun des élèves examinés.

Le matériel de l'enquête met en œuvre trois documents :

- 1° un *bulletin individuel*, rempli par les membres du corps enseignant,
- 2° un *bulletin familial*, rempli par les parents des élèves,
- 3° un *test de niveau intellectuel*, administré par les services de l'orientation scolaire et professionnelle.

1° *Le bulletin individuel* a pour but de recueillir des données précises sur l'identité des élèves, leurs résultats scolaires et leur degré d'adaptation à l'enseignement scolaire normal.

Les professeurs et les maîtres des élèves sont les personnes les plus qualifiées, sinon les seules, à connaître et à pouvoir fournir ces renseignements.

Il leur est donc demandé de bien vouloir les consigner eux-mêmes sur le bulletin individuel.

2° *Le bulletin familial* est nécessaire pour recueillir des données très précises sur la situation professionnelle et la composition des familles des élèves. Seuls les parents sont, en règle générale, à même de pouvoir fournir ces données indispensables pour l'analyse sociale et démographique.

C'est pourquoi il a été prévu de remettre aux élèves ce bulletin familial. Ils le transmettent à leurs parents, et le rapportent rempli à l'établissement scolaire.

3° *L'échelle de niveau intellectuel* est une épreuve collective, passée ensemble par les élèves réunis dans une même classe. Chaque élève ne passe qu'une épreuve. Il n'y a à prévoir aucune préparation scolaire ou pédagogique des élèves avant l'épreuve.

Quatre cahiers de test, de difficulté croissante, sont utilisés, selon les niveaux scolaires, afin de bien couvrir l'ensemble du champ d'observation, des enfants de 6 ans, aux lycéens des classes de 4<sup>e</sup>.

L'affectation de l'un ou l'autre des quatre cahiers de tests à chaque niveau scolaire dans chaque établissement est fixée impérativement par le plan général d'enquête. Celui-ci est en effet conçu de façon à permettre l'établissement d'une unique échelle de niveau intellectuel à partir des résultats fournis par les quatre cahiers.

L'établissement de cette échelle unique rend nécessaire l'application dans quelques classes, à des fins expérimentales, d'un cahier prévu normalement pour des enfants plus âgés ou plus jeunes.

#### *LE DÉPOUILLEMENT ET LES RÉSULTATS*

Les services de l'orientation scolaire et professionnelle, chargés de l'administration des tests, réunissent l'ensemble des documents : bulletins individuels, bulletins familiaux et cahiers de tests.

L'I.N.E.D. et l'I.N.O.P. procèdent ensuite au dépouillement et à l'analyse des données recueillies.

Une ou plusieurs publications interviendront plus tard. Il leur sera donné une diffusion aussi large que possible, afin que puissent les connaître toutes les personnes qui auront pris part à des titres divers à cette enquête nationale, et sans le concours de qui elle ne serait pas possible.